VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

Notaires

4 avenue de Paris
94300 VINCENNES

etude. mesnager@paris. notaires.fr

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris.

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 1000 (mille virgule zéro) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée ABC FORMATION, Société société à responsabilité limitée (SASU) en formation dont le siège social sera situé à 4 Avenue des Rosiers 13009 Marseille ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 02/01/2026.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

 o PIERRE Menrick, la somme de 1000 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 28/04/2026 et sera caduc par la suite.

Vincennes

Le 02 JAN. 2026

Valérie MESNAGER - Antoine BASSOT
VINCENNES M&B NOTAIRES
4, Avenue de Paris - 94300 Vincennes

M Antoine BASSOT

Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr

ABC FORMATION

société par actions simplifiée (société à associé unique)
au capital de mille (1000) euros
siège social : 4 Avenue des Rosiers 13009 Marseille
en cours d'immatriculation
(la **"Société"**)

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur PIERRE Menrick, associé, demeurant 4 Avenue des Rosiers 13009 Marseille,a souscrit 1000 actions d'une valeur nominale de un euro (1,0€) chacune, soit un montant total d'apport de mille (1000€) euros.

Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de mille (1000) euros.

Les mille (1000) actions d'origine, d'une valeur nominale de un euro (1,0€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de mille (1000) euros.
Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds l'étude notariale Vincennes M&B Notaires (Valérie MESNAGER et Antoine BASSOT Notaires), située 4, avenue de Paris - 94300 Vincennes.

Fait à Courbevoie

Date de signature des statuts :
02/01/2026



Monsieur PIERRE Menrick Associé



Monsieur PIERRE Menrick Président